Développement du compostage collectif

le Mans Metropole - Communaute Urbaine

Auteur :

Condorcet
16 Avenue François Mitterand
72039 Le Mans
Voir le site internet
Marion Pineau
marion.pineau@ville-lemans.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le Mans Métropole offre aux personnes résidant en habitat collectif, la possibilité de composter leurs déchets, en équipant les immeubles ou résidences dotés d'un espace vert, d'une aire de compostage partagé.

Une aire de compostage est un espace aménagé et dédié à la pratique du compostage, sur lequel sont installés à minima 3 équipements en bois :

- 1 composteur destiné à recevoir les apports de déchets des résidents – Bac d'apport,

- 1 composteur qui servira pour la maturation du compost – Bac de maturation,

- 1 bac destiné au stockage du broyat de bois – Bac de structurant.

Des outils permettant d'assurer le bon fonctionnement du processus de compostage (mélange, aération, brassage) sont également mis à disposition des résidents ainsi que des bio-seaux, facilitant le stockage et le transport des déchets fermentescibles, de la cuisine au composteur.

Un suivi régulier de chacun des sites sera assuré sur une période de 2 ans, nécessaire pour bien asseoir la pratique du compostage et rendre chaque site autonome.

Les composteurs sont fabriqués par l'entreprise adaptée « Le Verger » située au Bailleul (72200) et le suivi des aires de compostage est assuré par l'entreprise adaptée « Les Serres des Hunaudières » implantée à Ruaudin (72230).

L'ensemble du dispositif est proposé gratuitement (mise à disposition du matériel et suivi de l'opération), ce qui permet de lever les freins au développement de cette pratique. Certaines conditions doivent néanmoins être réunies pour pouvoir mettre en place une aire de compostage :

Présence d'un espace vert suffisant et possibilité de réserver une partie de cet espace pour implanter l'aire de compostage (environ 5m²),
- Adhésion au projet par le bailleur ou le syndicat de copropriété,
- Fédération d'un nombre suffisant de foyers qui utiliseront l'aire de compostage (minimum 10 foyers),
- Engagement d'au moins 2 résidents à devenir des référents du projet.

La mise en place d’une aire de compostage est formalisée par la signature d’une convention entre le bailleur ou syndicat de copropriété et Le Mans Métropole, ainsi que par la signature d’une charte d’engagement pour chaque foyer souhaitant participer.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectif 2014 : 15 nouveaux sites

Objectif 2015 : 20 nouveaux sites

Objectif 2016 : 20 nouveaux sites

Résultats quantitatifs

2014 : 76 personnes se sont engagées dans la démarche soit 3.8 tonnes d'évitées

2015 : 190 personnes se sont engagées dans la démarche soit 9.5 tonnes d'évitées

Résultats qualitatifs

Le bilan est déjà très positif : les sites fonctionnent bien, les habitants sont mobilisés, les composteurs en bois plaisent, le suivi est régulier, rigoureux et apprécié des habitants et des gardiens, les quantités de biodéchets sont au rendez-vous.

MISE EN OEUVRE

Planning

La première aire de compostage a été inaugurée le 12 avril 2014 et depuis 9 autres résidences se sont lancées dans cette démarche.

Moyens humains

0.5 ETP + suivi des sites par l'ADAPEI 72

Moyens financiers

Budget 2014 :

Suivi des aires par l'ADAPEI et temps agent du service Propreté : 20 500 € HT

Acquisition de composteurs et de petits matériels (aérateurs, griffes, bioseaux) : 4 244 € HT

Signalétique : 5800 € HT

Partenaires mobilisés

ADAPEI 72

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

-

Mots clés

CONTENEUR | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marc JANIN
marc.janin@ademe.fr
Direction régionale Outre Mer